Règlement du Défi Source 2026-2027

(v1)

Table des matières

Table des matières 1
Qu'est-ce que le Défi Source ? 2
Participation au Défi Source 3
Conditions de participation 3
Sélection des Projets 4
Constitution des équipes 5
Composition des équipes 5
Retrait du Défi Source 5
Exclusion d'un participant ou d'une participante 6
BOOTCAMP 6
Participation 7
Déroulement 7
Formations obligatoires 7
Gestion des absences 7
Suivi des Projets 8
Développement des Projets 8
Soirée de clôture 8
Participation 9
Présentation des Projets 9

Attribution des prix et distinctions 9
Dispositions s'appliquant à l'entièreté du Défi Source 2026-2027 9
Clause de neutralité 10
Droit à l'image 10
Matériel et logiciels 10
Protection des données personnelles et confidentialité (LPD) 11
Propriété intellectuelle 12
Informations et recommandations pour les participant·es 13
Repas, snacks et boissons 13
Esprit du Défi Source 13
Acceptation du présent règlement 14

Qu’est-ce que le Défi Source ?

Le **Défi Source** est un événement d’innovation collaborative, de type hackathon, dédié à l'innovation dans les soins et en santé. Il s’adresse aux : soignant·es, patient·es, proches aidant·es, technologues, développeur·ses, ingénieur·es, designers, gamers, marketers, entrepreneur·es, startupers, étudiant·es, professionnel·les, enseignant·es, chercheur·ses – bref, à toute personne qui a à cœur de contribuer par ses idées, ses compétences, son expérience et son engagement à relever les défis de la santé par l’innovation. Toutes ces personnes sont les bienvenues au Défi Source et peuvent s’inscrire gratuitement comme participant·es sur le site internet https://defi-source.ch.

Durant cet événement, les participant·es forment des équipes et collaborent afin d’élaborer leurs propres projets innovants dans les soins et en santé. Chaque équipe se donne pour tâche de proposer une idée de solution à un problème ou un besoin identifié dans ce domaine, puis de développer cette solution en créant des maquettes, des prototypes, des ébauches d'applications, ainsi que des présentations de leurs idées et de leurs développements. *Nous appelons « Projet » dans ce document un projet de développement par une équipe pendant la phase du Défi Source appelée BOOTCAMP, de son idée de solution à un problème donné, ou comblant un besoin donné, dans le domaine des soins et de la santé.*

Tout au long du Défi Source, les équipes peuvent bénéficier de l’accompagnement de personnes ressources (coachs et experts) mises à disposition par les organisateurs pour les guider, sans toutefois réaliser le travail à leur place. Un jury d’expert·es évaluera les Projets et désignera les lauréat·es lors de la soirée de clôture.

Le Défi Source se déroule en **4 étapes** :

- **1 – S’immerger** – avec la soirée de lancement du **28 octobre 2026**, autour de la simulation entrepreneuriale.
- **2 – S’engager** – émergence des idées et dépôt des candidatures :
    - **Dépôt des Projets** : du **1er au 28 mars 2027**, toute personne peut déposer son idée de Projet sur le site https://defi-source.ch.
    - **Annonce des Projets sélectionnés** : **2 avril 2027**, sur le site internet du Défi Source.
    - **Constitution des équipes** : du **5 au 18 avril**, sur le site internet du Défi Source.
- **3 – Agir** – du **22 au 24 avril 2027** :
    - **BOOTCAMP** : développement en équipe des Projets sélectionnés, accompagné par des coachs et expert·es.

    - **Soirée de clôture** – le **samedi 24 avril 2027** (à Lausanne) : présentation des résultats devant le public et les jurys, et remise des prix aux lauréat·es.

- **4 – Ancrer** – J+60 & J+180, accompagnement des Projets lauréats.

Le Défi Source est organisé par le H4 et l'Institut et Haute École de la Santé La Source. L'équipe du H4 en charge du Défi Source est désignée ci-après par « les organisateurs ».

Participation au Défi Source

Conditions de participation

La participation au Défi Source est ouverte à toute personne s'inscrivant via le site internet de l'événement. Les porteur·euses de Projets peuvent soumettre leur candidature du **1er au 28 mars 2027**. Les Projets sélectionnés sont publiés le **2 avril 2027** et les candidatures pour rejoindre une équipe sont ouvertes du **5 au 18 avril 2027**. Aucune candidature de Projet ne sera acceptée après la clôture de la période de dépôt. Les équipes sont constituées par les porteur·euses de Projets sur la base des candidatures reçues.

Toute personne peut participer au Défi Source. Les candidat·es peuvent soit soumettre un Projet, soit rejoindre l'une des équipes constituées autour des Projets sélectionnés. Les personnes sans idée de Projet sont les bienvenues, et sont même indispensables, et peuvent contribuer au développement d'un Projet grâce à leurs compétences et à leur expérience.

Aucune expérience préalable en innovation, en entrepreneuriat ou dans le domaine des soins n'est requise. **La participation au Défi Source est gratuite et ouverte à toutes et tous.**

A noter que la participation à la soirée d'immersion du 28 octobre 2026 se fait également par inscription. Cette inscription est indépendante de celle requise pour participer à la partie hackathon.

Les inscriptions au hackathon du Défi Source s'effectuent exclusivement via le site internet officiel du Défi Source (https://defi-source.ch).

Les personnes souhaitant soumettre un Projet peuvent déposer leur candidature entre le **1er et le 28 mars 2027** en complétant le formulaire prévu à cet effet. Les Projets sélectionnés seront publiés le **2 avril 2027**.

Les personnes souhaitant participer sans déposer de Projet peuvent consulter les Projets sélectionnés et candidater pour rejoindre une équipe entre le **5 et le 18 avril**

2027. Les candidatures sont transmises directement aux porteur·euses de Projets, qui constituent leur équipe avec l'appui des organisateurs si nécessaire.

Les informations fournies lors de l'inscription ou du dépôt d'un Projet sont utilisées dans le cadre de l'organisation du Défi Source et sont soumises à la politique de confidentialité de l'événement.

Sélection des Projets

Les Projets déposés entre le **1er et le 28 mars 2027** sont examinés par un jury composé de professionnel·les issu·es des domaines de la santé, de l'innovation et de l'entrepreneuriat.

Les critères de sélection portent notamment sur :

- la pertinence du besoin ou du problème identifié ;
- le potentiel d'impact de la solution proposée ;
- le caractère innovant du Projet ;
- sa faisabilité dans le cadre du Défi Source ;
- la motivation du ou de la porteur·euse de Projet.

Les porteur·euses de Projet ayant participé à la soirée de lancement du Défi Source du **28 octobre 2026** bénéficient d'un **point bonus** lors de l'évaluation de leur candidature.

À l'issue du processus, **12 Projets** sont sélectionnés pour participer au BOOTCAMP. Les résultats sont communiqués aux candidat·es avant la publication officielle des Projets retenus sur le site internet.

Les décisions du jury sont définitives et sans appel. Aucun recours ne pourra être exercé à l'encontre des résultats de la sélection.

Constitution des équipes

Les Projets sélectionnés sont publiés sur le site internet du Défi Source le 2 avril 2027.

Du 5 au 18 avril 2027, les personnes souhaitant rejoindre une équipe peuvent candidater auprès du ou de la porteur·euse du Projet de leur choix, via un formulaire sur le site internet Défi Source. Les candidatures sont transmises directement aux porteur·euses de Projets, qui sont responsables de constituer leur équipe en fonction des profils, compétences et motivations des candidat·es. Chaque équipe peut compter jusqu'à cinq personnes au maximum, y compris le ou la porteur·euse de Projet.

Les organisateurs peuvent accompagner les porteur·euses de Projets dans ce processus afin de favoriser la création d'équipes pluridisciplinaires et équilibrées.

Composition des équipes

Les équipes sont idéalement constituées de profils variés permettant d'aborder les enjeux du Projet sous différents angles. Les participant·es sont notamment encouragé·es à réunir des compétences complémentaires dans les domaines de la santé, du design, de l'ingénierie, du développement, du business ou de l'entrepreneuriat.

Toutefois, la composition finale des équipes relève de la responsabilité des porteur·euses de Projets. Il est impératif de rassembler plusieurs personnes et de ne pas être seul pour développer son Projet lors du BOOTCAMP. Les organisateurs aideront de leur mieux afin d'assurer que cette situation n'arrive pas.

Retrait du Défi Source

Les participant·es peuvent à tout moment retirer leur candidature ou se désister du Défi Source en en informant les organisateurs. Les organisateurs se réservent le droit de conserver les informations déjà communiquées dans la mesure nécessaire à la gestion administrative de l'événement, conformément à la politique de confidentialité.

Exclusion d'un participant ou d'une participante

Les organisateurs se réservent le droit d'exclure une personne participante du Défi Source et de mettre fin à sa participation dans les situations suivantes :

- en cas de comportement contraire aux valeurs du Défi Source, notamment tout propos ou acte discriminatoire, violent, injurieux, harcelant ou portant atteinte au respect des autres participant·es, expert·es ou membres de l'organisation ;
- en cas de comportement nuisant au bon déroulement du programme ou empêchant une équipe de travailler dans des conditions satisfaisantes ;
- en cas d'utilisation du Défi Source à des fins essentiellement promotionnelles ou commerciales, sans contribution réelle au développement des Projets ;
- en cas de non-respect répété des consignes communiquées par les organisateurs.

Aucun·e participant·e ne peut exiger l'exclusion d'une autre personne participante.

Avant toute décision d'exclusion, l'organisation privilégiera le dialogue, la médiation et la recherche d'une solution constructive. L'exclusion constitue une mesure exceptionnelle, appliquée uniquement lorsque les comportements problématiques persistent ou compromettent le bon déroulement du Défi Source.

BOOTCAMP

Participation

Les équipes porteuses des 12 Projets sélectionnés participent au BOOTCAMP du Défi Source.

Chaque équipe s'engage à participer activement aux différentes étapes du programme. La présence des membres de l'équipe aux activités obligatoires est requise afin de garantir le bon déroulement du Projet et de permettre aux participant·es de tirer pleinement parti de l'accompagnement proposé.

Déroulement

Tout au long du programme, les équipes bénéficient de l'accompagnement de coachs et d'expert·es mobilisé·es en fonction des besoins des Projets.

Les organisateurs mettent à disposition des équipes un réseau d'expert·es mobilisé à travers des cliniques thématiques couvrant notamment les usages cliniques et l'expérience patient, les aspects réglementaires et légaux, l'économicité et le financement, l'IA et les technologies, le design centré sur l'humain, l'expérimentation en conditions réalistes, ainsi que l'innovation et l'entrepreneuriat. Ces expertises ont pour objectif d'accompagner les équipes dans le développement de leur Projet.

Chaque équipe bénéficie également de l'accompagnement d'un·e coach dédié·e tout au long du BOOTCAMP.

Les organisateurs peuvent par ailleurs mettre à disposition un Fab Lab afin de soutenir les démarches de prototypage de certaines équipes. L'accès à cette ressource est accordé en fonction des besoins des Projets et ne peut être garanti à l'ensemble des équipes.

Les organisateurs s'efforcent de répondre aux besoins identifiés, sans toutefois pouvoir garantir la mise à disposition de toutes les expertises ou ressources souhaitées.

Formations obligatoires

Dans le cadre du programme, les équipes s'engagent à participer aux formations courtes au cours du BOOTCAMP organisées par le Défi Source, notamment :

- **Value Proposition Canvas.**
- **Business Model Canvas & Pitch (méthode Kawasaki).**

D'autres ateliers ou séances d'accompagnement pourront être proposés au cours du programme.

Gestion des absences

Toute absence à une activité obligatoire doit être signalée dès que possible aux organisateurs via l'adresse contact@h4vd.ch.

Suivi des Projets

Les équipes s'engagent à fournir les informations demandées par les organisateurs afin d'assurer le suivi de l'avancement des Projets et de préparer les différentes étapes d'évaluation ainsi que l'attribution des prix et accompagnements.

Les modalités pratiques de ce suivi seront communiquées aux équipes concernées au cours du programme.

Développement des Projets

Les équipes sont libres de choisir les méthodes, outils et technologies qu'elles souhaitent utiliser pour développer leur Projet, pour autant que ceux-ci respectent les principes de sécurité, d'éthique et de respect des personnes.

Tout Projet impliquant des échanges avec des patient·es, professionnel·les de santé ou autres utilisateurs doit être conduit dans le respect des règles applicables en matière de confidentialité, de consentement et de protection des données.

Il n'est pas permis à une équipe de simplement reproduire une solution existante en se contentant de réutiliser des travaux ou du matériel déjà réalisé auparavant, par elle-même ou par des tiers. En particulier, copier une solution telle quelle est proscrit. Si le développement d'une solution s'appuie sur des travaux antérieurs (open source ou autres), l'équipe est tenue d'en informer les organisateurs. Cela pourra être pris en compte, notamment dans l'évaluation des Projets par le jury, afin de privilégier l'originalité et l'innovation. Dans ce cas, le Projet peut partir des développements précédents mais doit ajouter une part nouvelle développée pendant le BOOTCAMP.

Il n'est pas permis d'avoir recours à des développeurs externes au Défi Source pour réaliser le travail à la place de l'équipe. Si, dans des cas exceptionnels, le développement d'une solution requiert une aide extérieure très spécifique, une demande doit être faite aux organisateurs, qui décideront si cette aide peut être admise et dans quelles conditions.

Les organisateurs se réservent le droit de stopper immédiatement un développement qui contreviendrait à ces règles.

L'objectif du Défi Source est de faire progresser les Projets vers une solution tangible. Les équipes sont ainsi encouragées à développer des prototypes, démonstrateurs, maquettes ou tout autre support permettant de matérialiser leur proposition de valeur.

Soirée de clôture

Participation

La soirée de clôture du Défi Source se déroule le dernier jour du BOOTCAMP. En plus des participant·es du Défi Source, la soirée est ouverte à toutes et tous, sur inscription et dans la limite des places disponibles.

Présentation des Projets

Chaque équipe est invitée à présenter le Projet développé durant le hackathon lors de la soirée de clôture. Les modalités de présentation (format, durée, support visuel, éventuelles contraintes techniques et critères d'évaluation) seront communiquées ultérieurement aux équipes par les organisateurs.

Les équipes s'engagent à respecter les consignes communiquées et les échéances fixées pour la remise des éventuels supports de présentation.

Attribution des prix et distinctions

Les prix et distinctions remis dans le cadre du Défi Source sont attribués selon des modalités définies par les organisateurs et/ou les partenaires qui en sont à l'origine. Les critères d'attribution, les modalités de sélection ainsi que les instances décisionnelles compétentes sont déterminés pour chaque prix ou distinction. Les décisions prises dans ce cadre sont finales et ne peuvent faire l'objet d'aucun recours.

Sauf indication contraire, les prix et distinctions prennent la forme de prestations, d'accompagnements, de mises en relation, d'opportunités de visibilité ou de toute autre contribution définie par l'organisation partenaire concernée. Les récompenses ne peuvent faire l'objet d'aucune conversion en espèces ni donner lieu à une compensation financière.

Dispositions s'appliquant à l'entièreté du Défi Source 2026-2027

Clause de neutralité

Toutes les personnes impliquées dans l'encadrement ou le soutien des participant·es pendant le Défi Source — notamment les membres du jury, les coachs et les experts — doivent faire preuve de neutralité. **Il est strictement interdit de profiter du Défi Source pour promouvoir ses propres produits, services ou activités professionnelles personnelles.** Cette règle s'applique pendant toutes les phases de l'événement.

Cette interdiction ne s'applique pas aux sponsors et partenaires officiels de l'événement, qui disposent, eux, de leurs propres espaces de visibilité prévus par les organisateurs.

Droit à l'image

Lors de chaque événement du Défi Source (Soirée de lancement, BOOTCAMP, soirée de clôture), les organisateurs seront susceptibles de prendre des **photographies et des vidéos** des participant·es et de leurs travaux. En s'inscrivant, les participant·es sont informés et consentent à ce que leur image puisse être captée pendant l'événement et diffusée par l'organisateur à des fins de communication interne et externe liée au Défi Source. Les personnes ne souhaitant pas apparaître sur les photos ou vidéos peuvent en informer les organisateurs : un badge spécial pourra leur être remis et devra être porté de manière visible pendant l'événement afin de signaler aux photographes de ne pas les capturer. Toute demande en ce sens doit être faite par e-mail à l'adresse contact@h4vd.ch avant le début de l'événement.

Par ailleurs, les équipes acceptent que des communications publiques (articles, posts sur les réseaux sociaux, etc.) soient réalisées par l'organisateur au sujet de leurs Projets respectifs.

Matériel et logiciels

Chaque participant·e vient au Défi Source avec son propre matériel de travail (ordinateur portable, adaptateurs, rallonges, multiprises, outils de développement, etc.) et ses propres logiciels. Les participant·es restent entièrement responsables de leur matériel pendant toute la durée du Défi Source. Les organisateurs déclinent toute responsabilité en cas de vol, de perte ou de détérioration des effets personnels des participant·es.

Pendant toute la durée du BOOTCAMP, les organisateurs mettent à disposition, à bien plaire et sans obligation, divers équipements et infrastructures pour faciliter le travail des équipes, notamment :

- Des locaux adaptés.
- Une connexion Internet Wi-Fi.
- Des câbles, rallonges, multiprises et prises électriques en suffisance.
- Du mobilier et des espaces de travail modulables.
- Du matériel de bureau (paperboard, fournitures, etc.).
- Du matériel de bricolage pour la réalisation de maquettes et d'illustrations (sur demande).

Les besoins spécifiques en matériel doivent être communiqués aux organisateurs aussi tôt que possible. Ceux-ci feront de leur mieux pour fournir du matériel supplémentaire en fonction des demandes, sans garantie.

Protection des données personnelles et confidentialité (LPD)

Le Défi Source implique la collecte et le traitement de certaines **données personnelles** des participant·es (par exemple : nom, prénom, adresse e-mail lors des dépôts de candidatures) ainsi que des contenus qu'ils partagent sur le site internet du Défi Source (idées de Projet, messages, commentaires). Conformément à la **Loi fédérale sur la protection des données (LPD)** révisée entrée en vigueur en 2023, ces données ne seront utilisées par les organisateurs que pour les besoins de l'organisation et du déroulement du Défi Source. En particulier, les données servent à gérer les inscriptions, constituer les équipes, assurer la communication entre participant·es et organisateurs, et promouvoir l'événement auprès du public. Les données personnelles ne seront pas transmises à des tiers extérieurs au Défi Source sans le consentement des personnes concernées, à l'exception éventuelle des partenaires ou sponsors directement impliqués dans l'événement, et uniquement dans le cadre de celui-ci et dans la mesure du nécessaire (e.g. pour la gestion des prix). Les organisateurs s'engagent à prendre les mesures nécessaires pour assurer la sécurité des données et prévenir tout accès non autorisé.

Conformément à la LPD, chaque participant·e dispose des droits suivants concernant ses données personnelles :

- **Droit à l'information** sur le traitement de ses données (finalité, nature des données collectées, destinataires, durée de conservation, etc.).

- **Droit d'accès** à ses données personnelles enregistrées par les organisateurs du Défi Source, sur demande raisonnable.
- **Droit de rectification** des données inexactes ou incomplètes le concernant.
- **Droit de suppression** (droit à l'effacement) de ses données personnelles une fois le Défi Source terminé. Sur simple demande aux organisateurs, un·e participant·e peut obtenir la suppression de ses données personnelles, dans la mesure où leur conservation n'est plus nécessaire à l'organisation (sous réserve d'éventuelles obligations légales de conservation).

Pour exercer ces droits ou pour toute question relative aux données personnelles, les participant·es peuvent contacter les organisateurs du Défi Source (par exemple via l'adresse e-mail de contact fournie).

En outre, il est attendu de **tous les participant·es et intervenant·es** qu'ils respectent les principes de protection des données et de confidentialité dans le cadre du Défi Source. Cela signifie notamment que chacun·e doit s'abstenir de divulguer des informations personnelles sur des tiers sans leur consentement. Par exemple, un·e participant·e ne doit pas communiquer publiquement les coordonnées d'un·e autre participant·e sans son accord. De même, si une équipe de Projet manipule ou collecte des données personnelles (par ex. des données de patient·es, de professionnel·les ou d'utilisateur·trices dans le cadre de son idée), elle doit veiller à le faire dans le respect de la législation en vigueur : obtention du consentement des personnes concernées si nécessaire, anonymisation des données sensibles, respect du secret professionnel le cas échéant, etc.

Les coachs et expert·es impliqués dans l'événement sont également tenus à la confidentialité. Ils ne doivent pas divulguer en dehors du Défi Source les informations techniques ou stratégiques confidentielles dont ils auraient connaissance au sujet des Projets des équipes qu'ils accompagnent, sans l'accord de ces dernières.

Propriété intellectuelle

Les parties ayant contribué au développement d'une solution lors du Défi Source (participant·es, partenaires, etc.) conservent la libre disposition des **résultats** de ces développements. En d'autres termes, les droits de propriété intellectuelle sur les créations (prototypes, codes, designs, etc.) réalisées durant le Défi Source appartiennent aux personnes qui les ont produites. Les participant·es ne sont pas tenus de céder leurs résultats aux organisateurs, ni de les publier en **Open Source** ou en **Open Data** – même si les organisateurs les encouragent vivement à partager le fruit de leurs travaux avec la communauté dans un esprit d'innovation ouverte.

Les développements réalisés pendant le Défi Source qui se basent sur des outils ou ressources **open source** restent en principe open source, conformément aux licences qui les gouvernent (par exemple, si une équipe utilise un logiciel open source, toute modification de ce logiciel devra respecter la licence open source correspondante).

Conformément aux lois en vigueur, aucun·e participant·e ne peut prétendre déposer un **brevet** après coup sur une idée, un procédé ou une invention qui aurait été présentée publiquement pendant le Défi Source et serait ainsi tombée dans le domaine public. Autrement dit, les éléments des Projets présentés lors du dépôt des pitches, du BOOTCAMP ou de la soirée de clôture sont considérés comme divulgués publiquement ce qui compromet leur brevetabilité ultérieure.

Si des participant·es souhaitent qu'un matériel ou une technologie préexistante qu'ils ont apporté dans le Projet, ou qu'une partie du matériel ou de l'invention résultant des développements réalisés lors du Défi Source, fassent l'objet d'une demande de brevet, il est de leur responsabilité d'entreprendre les démarches de protection **avant** de divulguer ledit matériel durant l'événement. Cela peut passer, par exemple, par le dépôt d'une demande de brevet provisoire (procédure simple et peu onéreuse) en amont de la soirée de clôture.

En conséquence, les participant·es qui envisagent de déposer un brevet pour une invention liée à leur Projet sont vivement encouragés à **ne pas divulguer durant le Défi Source les éléments techniques spécifiques** de leur solution (la « recette » détaillée de leur innovation). Ils devraient se limiter à présenter le concept général et les fonctionnalités de base, sans révéler publiquement les aspects technologiques novateurs qu'ils souhaitent protéger. Cette précaution vise à préserver la possibilité d'un dépôt de brevet ultérieur sans perte de nouveauté.

Informations et recommandations pour les participant·es

Repas, snacks et boissons

Des repas sont offerts tout au long du BOOTCAMP aux participant·es, coachs et expert·es .

Esprit du Défi Source

Le Défi Source se déroule dans un esprit d'**innovation collaborative**. Il encourage le partage, l'interdisciplinarité et l'interprofessionnalité. L'événement se veut **innovant, responsable et éthique**. Chaque participant·e s'engage à respecter ses coéquipier·ères, à écouter leurs points de vue, et à maintenir un esprit de cohésion et de

bienveillance au sein de son équipe et envers les autres équipes. L'entraide, la curiosité et l'enthousiasme sont les bienvenus tout au long du Défi.

Acceptation du présent règlement

En s'inscrivant au Défi Source 2026, chaque participant·e accepte tacitement le présent règlement dans son intégralité. Un lien vers ce règlement est communiqué aux participant·es lors de leur inscription, et toute modification ultérieure du règlement fera l'objet d'une notification par e-mail.

Les organisateurs sont seuls juges et responsables des décisions logistiques et organisationnelles qu'ils prennent afin de garantir le bon déroulement du Défi Source, dans le respect du cadre légal général en vigueur.

Aucun droit de recours n'est reconnu aux participant·es quant aux décisions organisationnelles prises par les organisateurs, dès lors que celles-ci demeurent conformes aux lois applicables. Cela concerne notamment, sans s'y limiter, l'exclusion de candidat·es ou d'équipes pour non-respect du présent règlement, les modalités de constitution ou d'équilibrage des équipes, les conditions de participation aux différentes phases du Défi Source, ainsi que toute autre décision nécessaire à son bon déroulement.

En cas de litige, de contestation, de divergence d'interprétation du présent règlement ou de situation non prévue, les organisateurs sont seuls compétents pour prendre les décisions qu'ils jugent nécessaires au bon déroulement du Défi Source. **Leurs décisions sont définitives et font foi, sous réserve des dispositions légales impératives applicables.**

En participant au Défi Source, chacun·e s'engage à respecter le présent règlement ainsi que l'esprit de l'événement. Les organisateurs se réservent le droit d'interpréter et d'adapter les modalités d'organisation en cas de circonstances particulières ou imprévues, dans un souci d'équité, de sécurité et de bon déroulement de l'événement.

Le présent règlement est établi conformément au droit suisse applicable et dans le respect des règles institutionnelles de la HES-SO en matière d'événements, d'éthique et de confidentialité.